



Aveni

fonds de dotation
du **CHU** de Nice

Ils nous soutiennent, un grand

MERCI

AB Medica • ACEF • AÉSIO Mutuelle • Arard • ARM • Association Française du Vitiligo • Association Adan • Association Jules Bianchi • Association La Grande Récré pour l'Enfance • Association Les Petits Princes • Association Les Rires du cœur de Patricia • AstraZeneca • Balt Group • Bioestérel Biogroup • Bymycar • Caisse d'Épargne • Capfun • Carrefour • Chiesi SAS • Commission Sociale de Mutuelles du Soleil • Crédit Mutuel • Elaia Capital • Financière St James • Fondation Babilou • Fonds d'entraide du Groupe GMF • Fondation de France • Fondation Decathlon • Fondation Ipsen • Fondation L'Oréal • Fondation Médéric Alzheimer • Fondation Sohn • Fondation Stavros Niarchos • Fonds de dotation Arard • Galeries Lafayette • Gefluc • Generali • Germitec • GMF • Groupe Banque Populaire • Groupe NEHS • Groupement Des Parkinsoniens Des Alpes-Maritimes • IKEA • IMA • Isocell Nutra • La Casden • La Mutuelle Familiale • Les Bodies de Léon • Lilly France • Lions Club Nice Riviera Côte d'Azur • Malakoff Humanis • MASCF Assurances • Monaco Liver Disorder • Novae Immobilier • Novartis • Nutrisens • OGC Nice • Oticon Medical • Pâtisseries Lac • Pierre Fabre • R.D.M.M. Concepts • Richard Orlinski • Rotary Club Nice Riviera • Sanofi Aventis France • Schuman Conseil • Sourire et Partage

Merci à tous les donateurs individuels qui ont fait preuve de générosité envers le fonds de dotation Aveni et ses projets, ainsi qu'aux autres structures qui ont soutenu le CHU de Nice durant la crise sanitaire Covid via des dons en nature.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, un établissement public de référence au service des patients

Le Centre Hospitalier Universitaire de Nice est un établissement public de santé. À ce titre, il défend les valeurs fortes du service public français : garantir l'accès aux soins pour tous et à chaque instant, sans distinction d'origine ou de classe sociale.

Il mobilise plus de
9 000
personnes
aux compétences
professionnelles
multiples

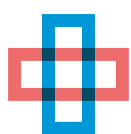
Près de
150
métiers
sont représentés



Afin de financer tout ou partie de certains projets qu'il souhaite mener, le CHU de Nice fait historiquement appel à des dons, que ceux-ci soient matériels ou financiers.

Établissement de recours pour plus d'un million et demi d'habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), il est également l'établissement support du groupement hospitalier de territoire des Alpes-Maritimes. Son rayonnement s'étend à d'autres régions françaises et à des pays étrangers.

Nos **3** missions essentielles



SOIN

- > Prise en charge
- > Diagnostic
- > Prévention
- > Éducation



ENSEIGNEMENT

- > Formation médicale & paramédicale



RECHERCHE

- > Contribution aux progrès des sciences médicales, paramédicales et pharmaceutiques



HOSPITALISATION

454 782

Journées réalisées



19 219

Interventions chirurgicales



91 378

Passages aux urgences



421 571

Consultations médicales réalisées

Aveni

Le fonds de dotation du CHU de Nice au service des projets en santé. Quelques exemples.

Administré par le CHU de Nice, le fonds de dotation Aveni est une structure d'intérêt général à but non lucratif et éligible au mécénat, qui vise à mobiliser et à faire bénéficier le CHU de Nice de la générosité du public.

Le fonds de dotation Aveni a pour objectif de soutenir des projets d'intérêt général innovants menés par les équipes du CHU de Nice permettant:



L'acquisition d'équipements de pointe

Projet répondant à la volonté du CHU de Nice de proposer une offre de soins innovante à tous. Les dons collectés permettent d'acquérir les technologies les plus récentes pour assurer un meilleur traitement des maladies et soulager le quotidien des adultes et des enfants pris en charge à l'hôpital.



Le soutien de la recherche

Le soutien aux projets de recherche scientifique permet d'apporter des améliorations significatives aux traitements existants, d'explorer de nouvelles pistes prometteuses et de voir se concrétiser de vrais espoirs thérapeutiques.



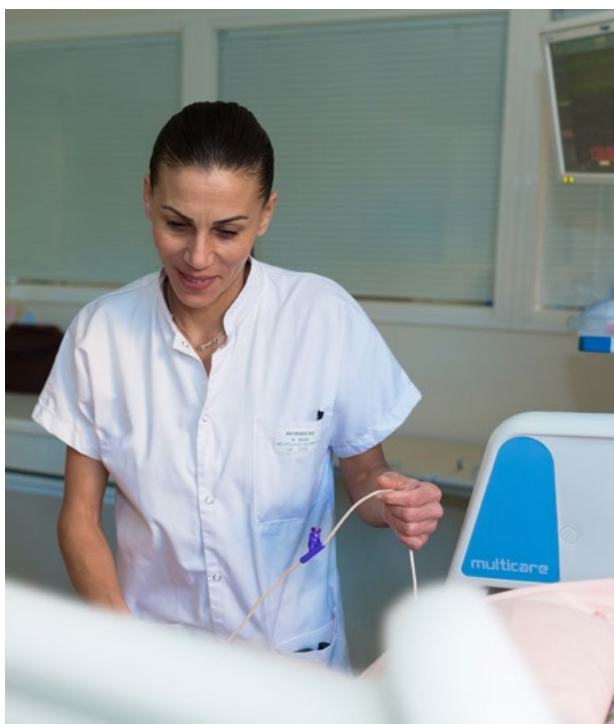
Exosquelette : une rééducation robotisée des patients

Dans le cadre du projet du service de Médecine Physique et de Réadaptation de proposer une meilleure prise en charge des patients, le fonds Aveni a pu acquérir en 2020 l'ArmeoPower d'Hocoma, un exosquelette dernière génération associé à un logiciel de rééducation précoce de la main. Depuis 2022, ce service dispose également de l'exosquelette de marche Atalante de Wandercraft, à nouveau grâce au mécénat. Ces acquisitions lui permettent de rester à la pointe de l'innovation et d'améliorer la prise en charge des patients présentant un déficit majeur.



ELISpot Covid

Le projet ELISpot Covid a pour but de caractériser la réponse immunitaire à cellules sécrétrices d'anticorps et d'évaluer cette réponse dans le cadre du diagnostic précoce de l'infection à SARS-CoV-2. L'objectif secondaire est d'étudier la valeur pronostique de cette réponse précoce mais aussi la réponse sérologique à IgG et IgA (séropositivité).



L'amélioration de l'accueil et du bien-être des patients

L'objectif est d'humaniser et d'aménager les espaces, de permettre l'organisation d'activités pour proposer un cadre de séjour le plus agréable possible aux patients et aux équipes hospitalières qui les prennent en charge. Les projets soutenus par Aveni bénéficient en majorité aux publics les plus fragiles.

L'appartement thérapeutique Auton'Home

Le Centre Expert Parkinson du service de neurologie du CHU de Nice a développé un programme pour les patients atteints de la maladie de Parkinson. En vue d'améliorer le bien-être et l'autonomie de ces derniers dans leur environnement quotidien, il s'est doté d'un espace thérapeutique comprenant une cuisine, une salle de kinésithérapie moderne, un parcours de marche et pour fauteuils roulants, et un système de visioconférence. Il organise également des ateliers individuels et collectifs pour les patients.



L'amélioration des conditions de travail du personnel

L'objectif est de favoriser le bien-être des agents, tant physique que psychologique, et de leur permettre une meilleure prise en charge des patients.

L'amélioration des conditions de travail des équipes

Fortement mobilisées par la crise COVID ces dernières années, les équipes des services d'infectiologie, d'anesthésie/réanimation, de pneumologie et le SAMU ont pu bénéficier de nouveaux aménagements pour leurs salles de détente et les espaces de convivialité, ainsi que de matériels de soins (BladderScan, appareil de mesure de l'indice de la pression systolique, cycloergomètre...).

Bien vieillir

au CHU de Nice

Projet sur

3 ans
initié en 2020

Avec déjà plus d'un tiers de sa population âgée de plus de 60 ans, Nice a effectué son virage démographique avec une décennie d'avance par rapport au reste de la France. Le CHU de Nice a donc choisi de faire des particularités de ce territoire, véritable laboratoire vivant, une opportunité pour inventer et expérimenter.

S'appuyant sur une expertise déjà reconnue dans ce domaine, le CHU a engagé un projet inédit dans son contenu et dans sa forme, rassemblant des acteurs publics du territoire et des acteurs privés de dimension nationale ou internationale, unis dans une même ambition : celle d'inventer, ensemble, le modèle du Bien Vieillir et le futur de la santé.

Ce projet propose des actions autour de trois axes :

1 Mieux anticiper

pour éviter l'hospitalisation le plus longtemps possible et ralentir le passage à la dépendance

2 Mieux soigner

en affinant les diagnostics notamment grâce à l'intelligence artificielle

3 Mieux suivre

en assurant au patient un continuum de prise en charge après son départ de l'hôpital

Porté par Aveni, le projet « Bien Vieillir » allie le regard et l'expertise de nombreux partenaires au service d'une meilleure prise en charge des patients.

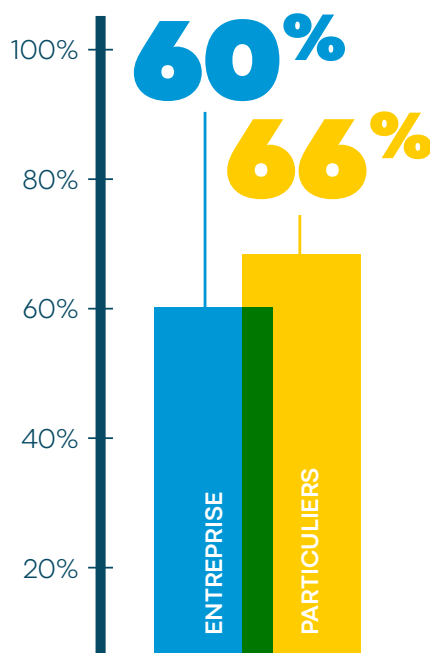
Qu'est-ce qu'être mécène ?

Plus que jamais, la crise Covid a révélé l'importance du tissu local, la nécessité de renforcer le lien et de nous engager autour de causes communes.

Le mécénat consiste pour une entreprise, une fondation, une association ou un particulier à faire un don en numéraire, en nature ou en compétences, à un organisme d'intérêt général, sans attendre en retour de contrepartie équivalente.



Le mécénat donne droit à une déduction fiscale



Entreprise : 60%

du montant de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés*.

*Dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires
En cas de versements excédentaires par rapport à ce plafond, l'excédent est reporté sur les 5 exercices suivants.

EXEMPLE :

Une PME ayant un CA de 2 000 000 € :
Don de 0,5 % du CA = 10 000 €
Réduction d'impôt = 6 000 €
Coût Réel = 4 000 €

Particulier : 66%

du montant de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu*.

*Dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

EXEMPLE :

Don de 100 € Coût Réel = 34 €

Pourquoi soutenir Aveni?

Devenir **partenaire** d'Aveni, c'est vous engager aux côtés d'un fonds **œuvrant pour le développement et le rayonnement** du CHU de Nice, reconnu pour **son savoir-faire**, agissant dans un domaine qui **nous concerne tous**, la santé publique.



Donnez vie à votre engagement :

- **Engagement sociétal**

Vous démontrez un engagement sociétal fort: en contribuant à l'intérêt général, entreprises et particuliers mécènes prennent conscience de l'importance grandissante du rôle sociétal qu'ils peuvent jouer.

- **Ancrage et rayonnement local**

Vous renforcez votre ancrage et rayonnement local : le mécénat crée des passerelles et instaure un dialogue qui renforce votre ancrage au sein du territoire. L'entreprise mécène peut également bénéficier de contreparties de visibilité dans la communication.

- **Mobilisez vos proches dans un projet commun**

Vous mobilisez vos proches, vos salariés et adhérents autour d'un projet commun, porteur de sens et qui les concerne directement ou indirectement: un outil de mobilisation et de cohésion interne pour votre organisation.

- **Dons fléchés**

Vous choisissez quel projet soutenir, et vos dons sont dédiés à ce projet. Près de 96% des dons qui transitent par Aveni sont fléchés vers des projets identifiés, conformément aux souhaits des donateurs.

Vous vous faites l'écho des **valeurs de solidarité**, **transparence** et **proximité** défendues par le fonds de dotation Aveni.

Les engagements d'Aveni

Pour être à la hauteur de votre soutien, le fonds de dotation du CHU de Nice **s'engage à une gestion rigoureuse, indépendante et responsable** de tous les dons qu'il reçoit, en mettant en œuvre :

Un suivi rigoureux et une transparence sur l'affectation des dons. Nous nous engageons à affecter les dons au projet de votre choix.

Une interaction constante pour optimiser le déroulement du partenariat et s'adapter à vos attentes.

La mise en place d'une convention, un contrat entre Aveni et le donateur qui vise à définir les conditions du don, sa temporalité, les engagements des parties, et les contreparties.

Selon vos souhaits, un reporting financier et narratif mettant en avant l'utilisation du don (en conformité avec la convention), le nombre de personnes mobilisées et affectées, des témoignages et photos...



Selon le montant de votre don, des contreparties (clairement définies dans la convention qui pourra être signée par les deux parties et en fonction du montant de votre don) pourront également être mises en place :

Valorisation sur les réseaux sociaux et partage de visuels (remise de chèque, remise de dons en nature).

Mention du soutien sur le site internet d'Aveni.

Communication sur le partenariat dans les publications internes et presse.

Invitation à l'inauguration de l'équipement/de l'espace financé, etc.

Comment soutenir Aveni?

- **Dons financiers**
Soutenir financièrement des projets.
- **Carnet d'adresses**
Mobiliser votre propre carnet d'adresses au bénéfice du fonds de dotation.
- **Implication des salariés**
Entraîner vos salariés et adhérents dans l'élan de générosité (ex. arrondi sur salaire, défi de collecte et challenge sportif au bénéfice du fonds...).
- **Taxe d'apprentissage**
Verser votre taxe d'apprentissage annuelle aux Instituts de Formation des Professions Paramédicales du CHU de Nice.
- **Dons en nature**
Réaliser des dons en nature (achat d'équipement, de mobilier...).
- **Mécénat de compétences**
Mettre à disposition les compétences de vos salariés et adhérents.
- **Organisation d'évènements**
Participer à l'organisation d'un événement au profit d'Aveni (ex. dîner de Gala, don de lots pour un jeu concours ou une vente aux enchères...).
- **Dons pour l'avenir**
Envisager un don pour l'avenir: vous pouvez choisir de transmettre une donation, assurance-vie ou legs à Aveni pour soutenir les projets du CHU de Nice de votre vivant ou après votre décès. Exonérée de droit de mutation et de succession, cette forme de transmission assure la pérennité de votre générosité.

Participer au fonctionnement d'Aveni :

Le fonds de dotation Aveni n'ayant pas de fonds propres, un prélèvement pour frais de gestion et de fonctionnement du fonds de dotation peut être appliqué sur les dons, avec l'accord préalable du donateur. Ce prélèvement vise à faciliter les actions du fonds, et à assurer sa pérennité et sa structuration. Les taux de prélèvement pour frais de gestion et de fonctionnement du fonds de dotation ne peuvent pas dépasser 8% des ressources perçues. Ce taux sera spécifié dans la convention mise en place entre Aveni et le donateur.



Par carte

sur notre site internet sécurisé :

www.fonds-aveni.fr

Par virement

IBAN : FR76 1460 7003 3260 6388 1758 342

BIC : CCBPFRPPMAR

Par chèque

à Aveni, fonds de dotation du CHU de Nice,
Hôpital de Cimiez 4, avenue Reine Victoria, CS91179
06003 Nice Cedex 1

Contacts

info@fonds-aveni.fr

Fonds de dotation Aveni

Centre Hospitalier Universitaire de Nice
Hôpital de Cimiez, Grand Hôtel
4, avenue Reine Victoria, CS 91179
06003 Nice Cedex 1
04 92 03 41 07



www.fonds-aveni.fr



[fondsdedotationaveni](https://www.facebook.com/fondsdedotationaveni)



[Company/fondsdedotationaveni](https://www.linkedin.com/company/fondsdedotationaveni)